

# Rapport d'activité 2023

## M. D. A. de la Creuse

Maison  
Des  
Adolescents



Service géré par :  
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public  
de la Creuse  
16, Avenue Pierre Mendès France – 23 000 GUERET  
[siege@lespep23.org](mailto:siege@lespep23.org) – 05 55 51 02 14  
[www.lespep23.org](http://www.lespep23.org)



# Table des matières

<b>1 – PRESENTATION DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DE LA CREUSE</b> .....	3
1.1 L'association gestionnaire : « PEP 23 » .....	3
1.2 Les missions .....	3
1.2.1 Cadre réglementaire.....	3
1.2.2 Spécificités et caractéristiques .....	5
1.2.3 Une dynamique nationale : l'ANMDA .....	5
1.3 Les ressources logistiques.....	6
1.4 L'équipe.....	7
1.4.1 Composition .....	7
1.4.2 Formations des personnels .....	8
<b>2 - L'ACTIVITE 2023</b> .....	10
2.1 Synthèse quantitative .....	10
2.2 Activité détaillée 2023 .....	10
2.3 Actions en milieu scolaire .....	17
2.4 Travail partenarial.....	18
<b>3 – AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE</b> .....	21
<b>4 – COMPTE RENDU D'EXECUTION BUDGETAIRE</b> .....	22
<b>5 – PERSPECTIVES 2024</b> .....	23
5.1 Acquisition d'un logiciel d'activité .....	23
5.2 Inscrire la MDA dans une démarche qualité.....	23
5.3 Recherche de financements consolidés .....	24

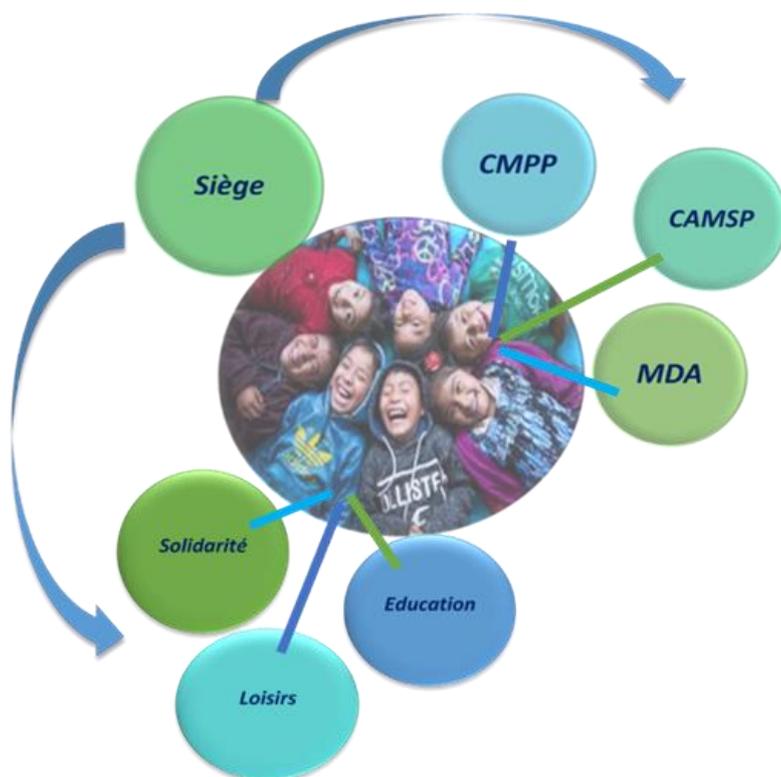
# 1 – PRESENTATION DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DE LA CREUSE

## 1.1 L'association gestionnaire : « PEP 23 »

L'Association « PEP 23 » fait vivre les valeurs de solidarité, d'égalité, de citoyenneté et de laïcité dans chacun de ses projets d'établissement, dans chacune de ses actions et des manifestations qu'elle organise.

En ce sens, l'association « PEP 23 » se veut force de proposition et d'innovation pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et plus largement des adultes ainsi que pour défendre une vision de la société.

À ce titre, l'association « PEP 23 » place la personne au cœur des réflexions préalables à toutes ses actions. Les « PEP 23 » œuvrent dans deux domaines d'action (le secteur social et médico-social et le secteur Education et Loisirs) de manière transversale. *« Cette transversalité illustre la spécificité des PEP dans la mesure où elle permet une approche plurielle et globale des besoins, de leur analyse, mais aussi des principes de réponse, des réponses elles-mêmes ».*



- ⇒ 36 salariés
- ⇒ 4 personnels mis à disposition
- ⇒ 1 personnel libéral
- ⇒ 800 bénéficiaires
- ⇒ 1600 élèves bénéficiaires d'actions collectives en milieu scolaire
- ⇒ 2.3 millions de budget

## 1.2 Les missions

### 1.2.1 Cadre réglementaire

Les Maisons Départementales des Adolescents (MDA) sont des dispositifs créés sur le territoire français à partir de 1999 afin de favoriser l'accès aux soins pour les adolescents en souffrance psychique, physique et sociale.

Elles répondent au programme national « Maisons des Adolescents » lancé à l'issue de la conférence de la famille du printemps 2004, consacrée à l'adolescence et ses préoccupations, exprimant la volonté de voir chaque département pourvu d'une MDA, la nécessité d'une formation croisée destinée à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des

adolescents et l'importance de lieux de médiation et d'écoute pour les parents qui vivent une adolescence difficile de leur enfant. La lettre circulaire CAB/FC/12871 du 4 janvier 2005 confirme la création des maisons des adolescents.

Le projet des MDA s'appuie également sur les préconisations exprimées dans le Rapport thématique de 2007 « Adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » de la Défenseure des enfants, Dominique Versini.

Les missions de la Maison des Adolescents de la Creuse s'inscrivent dans le cadre réglementaire du cahier des charges national des MDA. Un premier document avait vu le jour au début des années 2000 qui s'est vu renforcé et complété en 2016, à la suite du rapport Moro-Brison remis au président de la République. Ce cahier des charges national rénové (annexe actualisée le 28 novembre 2016 par lettre N°5899/SG du Premier Ministre) constitue le cadre de référence des MDA. Il en précise les missions :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire ;
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence ;
- Offrir une prise en charge pluridisciplinaire généralement de courte durée ;
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leurs parcours de vie ;
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien-être ;
- Contribuer au repérage des situations à risques (violence, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risque...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...) ;
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé ;
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire ;
- Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.

Le cahier des charges national encadre et permet la diversité des MDA dans leurs formes et leurs déploiements territoriaux singuliers. À ce titre, il définit une multiplicité de missions et d'axes de travail, qu'il appartient à chaque MDA de décliner au vu du contexte local.

Dans le respect des missions génériques du cahier des charges national, la MDA23 propose un accueil inconditionnel, « neutre, ouvert et non-stigmatisant », à tous les adolescents de 11 à 21 ans (quels que soient leurs parcours et leurs demandes) et à leur entourage (famille, amis, professionnels, etc.). Elle ses missions de la manière suivante :

- Accueillir, conseiller, informer, orienter les jeunes et leurs familles, faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin ;
- Permettre l'accessibilité à nos services à l'ensemble du territoire creusois ;
- Offrir une réponse rapide et réactive en lien avec la temporalité adolescente ;
- Prévenir les ruptures dans les parcours de soins ;
- Prévenir les conduites à risques à l'adolescence.

### 1.2.2 Spécificités et caractéristiques

L'équipe de la MDA de la Creuse intervient dans le respect des conditions citées ci-dessous :

- **Confidentialité** : tout adolescent reçu à la MDA a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations le concernant.
- **Anonymat** : l'accueil à la MDA se fait de manière anonyme, aucun justificatif d'identité ne sera demandé au jeune. Il lui suffira de donner son prénom et son âge. Aussi, aucune autorisation parentale (ou responsable légal) ne sera nécessaire. L'équipe recherchera l'implication des parents si besoin.
- **Gratuité** : la MDA intervient gratuitement auprès des adolescents quels que soient la situation, le lieu, etc.
- **Accessibilité** : l'équipe de la MDA de la Creuse met tout en œuvre pour se rendre accessible à tous de manière égale dans un département rural. Si l'adolescent ne peut pas se déplacer, la MDA ira le rencontrer dans un lieu neutre, proche de chez lui.
- **Disponibilité** : l'équipe de la MDA se rend disponible, dans les meilleurs délais, pour répondre de manière adaptée aux besoins des jeunes. Par exemple, les rendez-vous sont proposés en dehors du temps scolaire ou des activités de loisirs, autant que possible.
- **Adaptabilité** : la MDA a vocation à répondre à chaque demande. L'équipe de la MDA met tout en œuvre pour s'adapter aux besoins nouveaux du public accueilli.

Depuis sa création, en lien avec les indicateurs de santé défavorables concernant la nutrition, la MDA de la Creuse propose un **accueil spécialisé pour toutes les questions autour de l'alimentation**. Une consultante en nutrition reçoit les jeunes en individuel et en entretien familial afin de proposer des réponses techniques et un accompagnement si besoin. Ces connaissances sont également mises au service du travail de prévention, notamment dans les établissements scolaires, en lien avec les CESCE (Comité à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).

### 1.2.3 Une dynamique nationale : l'ANMDA

La MDA 23 est adhérente de l'Association nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA), association de loi 1901.

L'ANMDA rassemble les Maisons des Adolescents déployées sur l'ensemble du territoire et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales.

Son objectif principal est d'assurer aux publics concernés (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires.

Ses missions sont les suivantes :

- **Accompagner le développement du réseau et soutenir les MDA dans le respect de leur indépendance ;**
- **Rendre visibles, pour l'ensemble de leurs partenaires, leurs missions, leurs organisations et les textes qui les fondent ;**
- **Être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics autour de l'adolescence et constituer ainsi une interface entre les tutelles et les MDA ;**
- **Produire et / ou diffuser des savoirs et recommandations de bonnes pratiques - sous l'égide de son Conseil Scientifique.**

L'ANMDA initie « *des actions de réflexion sur la place des MDA dans le paysage en santé et de la clinique de l'adolescence contemporaine (organisation de journées d'études thématiques, webinaires mensuels, plaidoyers pour la santé des adolescents, élaboration de conventions cadre avec les partenaires nationaux des MDA, ...)* ».



Association Nationale  
Maison Des Adolescents

## 1.3 Les ressources logistiques

### Les locaux



Salle  
d'attente



Bureaux  
d'entretien



Les locaux en centre-ville sont accessibles et adaptés aux missions.

L'équipe dispose par ailleurs de véhicules de service pour se déplacer sur l'ensemble du département ; des véhicules supplémentaires de l'association gestionnaire sont mis à disposition en cas de besoin.

## 1.4 L'équipe

### 1.4.1 Composition

« Les Maisons des adolescents intègrent des professionnels de champs variés, représentant les différents dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent ».

Extrait du cahier des charges des Maisons des Adolescents

Comme préconisé dans le cahier des charges, la MDA 23 est composée d'une équipe pluridisciplinaire.

#### ORGANIGRAMME

	DIRECTEUR ADJOINT 0,10 ETP		DIRECTION TECHNIQUE 0,09 ETP (poste vacant)		
COORDINATRICE 0,50 ETP	SECRETAIRE 0,80 ETP	PSYCHOLOGUES 0,94 ETP	TRAVAILLEURS SOCIAUX Conseillère ESF 0,50 ETP	MEDECINS Médecin nutritionniste 0,14 ETP	CONSULTANTE EN NUTRITION Intervention sur demande
		0,99 ETP Via le renforcement des MDA par les ARS	Éducatrice Spécialisée 1 ETP Mise à disposition par le CHS La Valette	Pédopsychiatre 0,02 ETP	

Depuis 2022, le plateau technique de la MDA a été stable grâce aux financements ARS suite à la crise sanitaire et en consolidant le partenariat avec la Mission Locale dans le cadre d'une convention CEJ-R. En effet, ce financement a permis de pourvoir au poste de psychologue sur des années pleines au regard des besoins d'accompagnement sans cesse croissants.

Il est à noter la vacance du poste de médecin/direction technique, due au départ du Dr THIALIER. Un projet de recrutement d'une IPA a été travaillé dans l'objectif de consolider la fonction médicale. Cette perspective de recrutement sera à préciser dans le cadre de la négociation du futur CPOM que conduira l'association avec l'Agence Régionale de Santé.

## 1.4.2 Formations des personnels

	Intitulé, date et lieu	Bénéficiaires
Formation inter-institutionnelle d'intervenants	<p><b>"Education à la sexualité en milieu scolaire"</b>  <b>Date</b> : Les 6, 7 et 8 mars 2023  <b>Lieu</b> : LIMOGES (87)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ ES</li> <li>▶ 2 psychologues</li> </ul>
Conférence	<p><b>"Métamorphoses à l'adolescence"</b>  <b>Date</b> : Le mardi 21 mars 2023  <b>Lieu</b> : BRIVE-LA-GAILLARDE (19)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
Formation (à distance)	<p><b>"Adolescent.e.s : contextes, spécificités, compréhension et prise en charge"</b>  <b>Date</b> : Les 17 et 18 avril 2023  <b>Lieu</b> : VISIOCONFERENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
Formation	<p><b>Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</b>  <b>Date</b> : Le 25 mai 2023  <b>Lieu</b> : CH La Valette - SAINT-VAURY (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ES</li> </ul>
Formation	<p><b>Journée à thème "Réseau prévention suicide"</b>  <b>Date</b> : Le 7 juin 2023  <b>Lieu</b> : CH La Valette - SAINT-VAURY (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ES</li> </ul>
12 <sup>èmes</sup> Journées Nationales des MDA	<p><b>"SOYONS CRÉATIFS ! S'adapter pour répondre aux besoins de la jeunesse dans une société en mouvement"</b>  <b>Date</b> : Les 29 et 30 juin 2023  <b>Lieu</b> : DIJON (21)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Directeur adjoint</li> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ 2 psychologues</li> </ul>
Formation	<p><b>Sensibilisation en prévention du suicide, "Sentinelles"</b>  <b>Date</b> : Le 8 septembre 2023  <b>Lieu</b> : CH La Valette - SAINT-VAURY (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Secrétaire</li> </ul>
Formation	<p><b>"Sensibilisation à la psychopathologie et aux champs du handicap afin d'acquérir un savoir être spécifique face à la personne accompagnée - Axe 2"</b>  <b>Date</b> : Les 28, 29 septembre et le 7 novembre 23  <b>Lieu</b> : GUÉRET (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Secrétaire</li> </ul>
Conférence	<p><b>"Les adolescents qui questionnent leur genre. Comprendre, accompagner, s'épanouir."</b>  <b>Date</b> : Le 10 octobre 2023  <b>Lieu</b> : BRIVE-LA-GAILLARDE (19)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ ES</li> <li>▶ 2 psychologues</li> </ul>

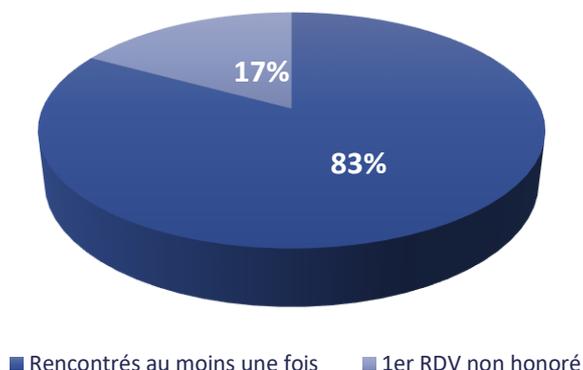
Formation	<p><b>Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1</b>  <b>Date :</b> Les 19 et 20 octobre 2023  <b>Lieu :</b> CH GUERET (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
Colloque annuel de prévention spécialisée	<p><b>"Genre et sexualité : mode d'emploi pour la prévention spécialisée"</b>  <b>Date :</b> Les 22 et 23 novembre 2023  <b>Lieu :</b> PARIS (75)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
Journées conférence / Ateliers (RFA)	<p>Recherche - Formation - Action (session 1)  <b>"Les besoins fondamentaux de l'enfant : une définition pour agir, des références partagées"</b></p>	
	<p><b>Date :</b> Le jeudi 28 septembre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ES</li> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
	<p><b>Date :</b> Le jeudi 16 novembre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
Formation	<p><b>AGEVAL</b>  (logiciel de pilotage qualité et gestion des risques)</p>	
	<p><b>Date :</b> Le 27 novembre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ES</li> <li>▶ Secrétaire</li> </ul>
	<p><b>Date :</b> Le 30 novembre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
	<p><b>Date :</b> Le 14 novembre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ 1 psychologue</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> Conférence OdPe <sup>23</sup>	<p><b>"Le pouvoir d'agir des usagers en protection de l'enfance et la prise en compte de leur parole"</b>  <b>Date :</b> Le 07 décembre 2023  <b>Lieu :</b> GUERET (23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordinatrice</li> <li>▶ ES</li> <li>▶ 2 psychologues</li> </ul>

## 2 - L'ACTIVITE 2023

### 2.1 Synthèse quantitative

En 2023, **195** adolescents ont été accueillis par la Maison des Adolescents. **162** ont été reçus au moins une fois en entretien.

#### Adolescents primo-accueillis



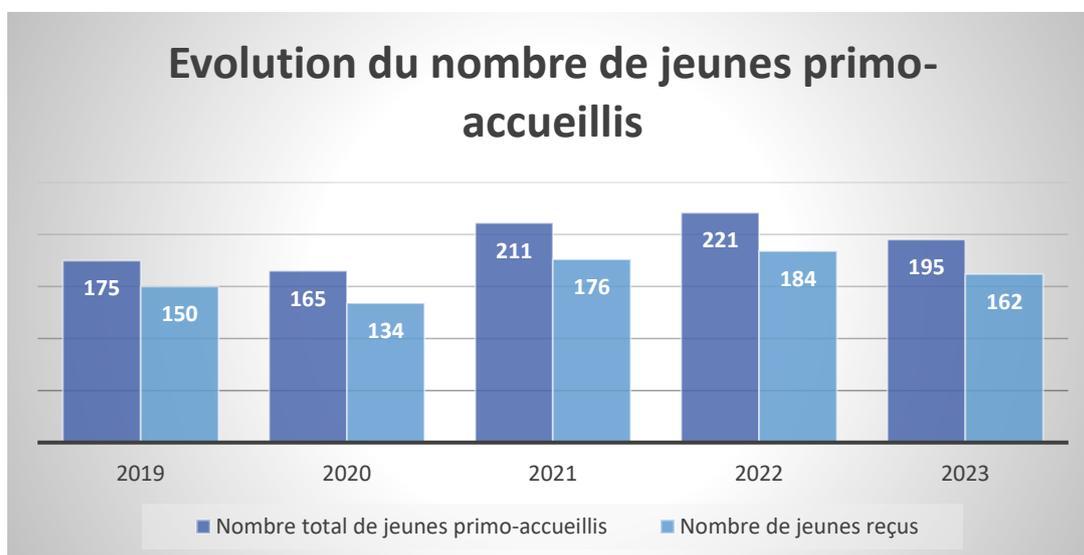
**83 %** des jeunes accueillis ont été reçus au moins une fois en entretien. Cela signifie que 17% des adolescents ayant pris un rendez-vous ne l'ont pas honoré. Pour certains, ils ont été reçus dans une autre structure dans l'intervalle entre la prise de contact et la proposition d'un premier rendez-vous ; d'autres ont changé d'avis. Il arrive parfois que le jeune (et/ou sa famille) ne prévienne pas et ne donne pas d'explication.

Depuis 2019, chaque année, nous enregistrons en moyenne 14% de jeunes qui n'honorent pas leur premier rendez-vous. Nous pouvons faire plusieurs hypothèses qui pourraient expliquer ce phénomène :

- Des délais d'attente trop importants qui ne correspondent pas au besoin d'instantanéité des adolescents ;
- Des rendez-vous pris par un adulte et qui ne font pas sens pour le jeune ;
- Des jeunes qui n'osent pas rappeler lorsqu'ils ont « loupé » leur premier rendez-vous pour en reprendre un.



### 2.2 Activité détaillée 2023

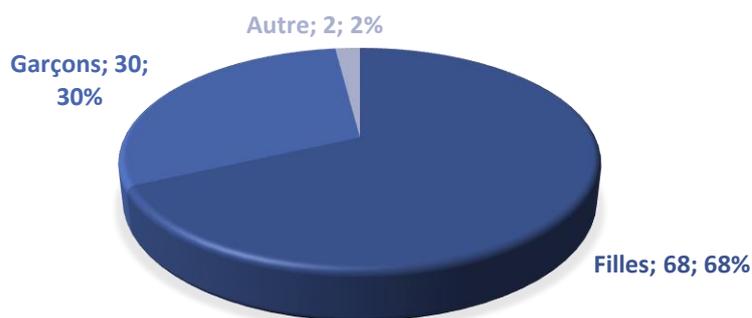


Depuis la création de la Maison des Adolescents, le nombre d'accueils ne cesse d'augmenter d'année en année. Pour la première fois (2020 n'étant pas une année représentative du fait du confinement et de la crise sanitaire), l'année 2023 est marquée par une légère baisse du nombre de jeunes accueillis.

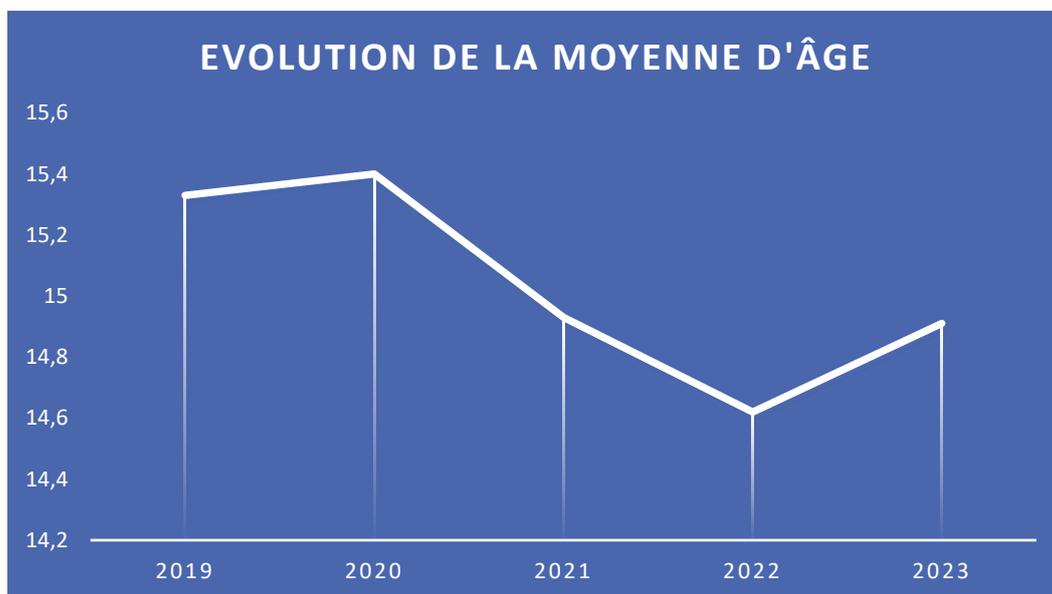
Nous notons une augmentation du nombre de jeunes, parents ou professionnels ayant appelé pour prendre des renseignements mais n'ayant pas acté de rendez-vous. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans l'activité.

Une dizaine de jeunes (et/ou famille) n'a pas acté de rendez-vous, regrettant des délais d'attente trop importants. Enfin, une partie des jeunes primo-accueillis ont été réorientés directement vers d'autres services/structures car leurs difficultés ne relevaient pas des missions de la MDA. Le fait d'affiner la première demande permet de s'assurer au mieux de la possibilité pour l'équipe de répondre aux besoins du jeune dans un premier temps, et évite les réorientations à l'issue du premier rendez-vous. Cela permet de prévenir les ruptures de parcours.

## RÉPARTITION SEXE/GENRE



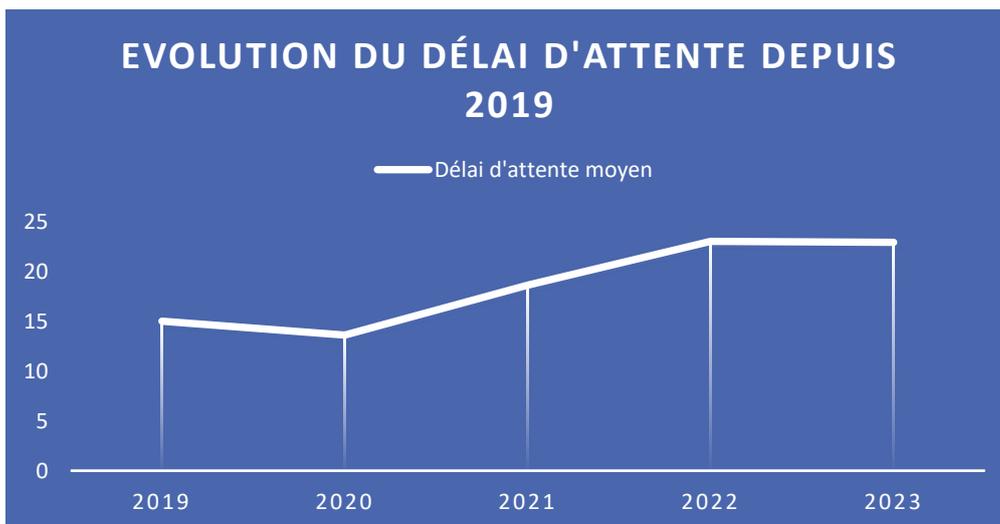
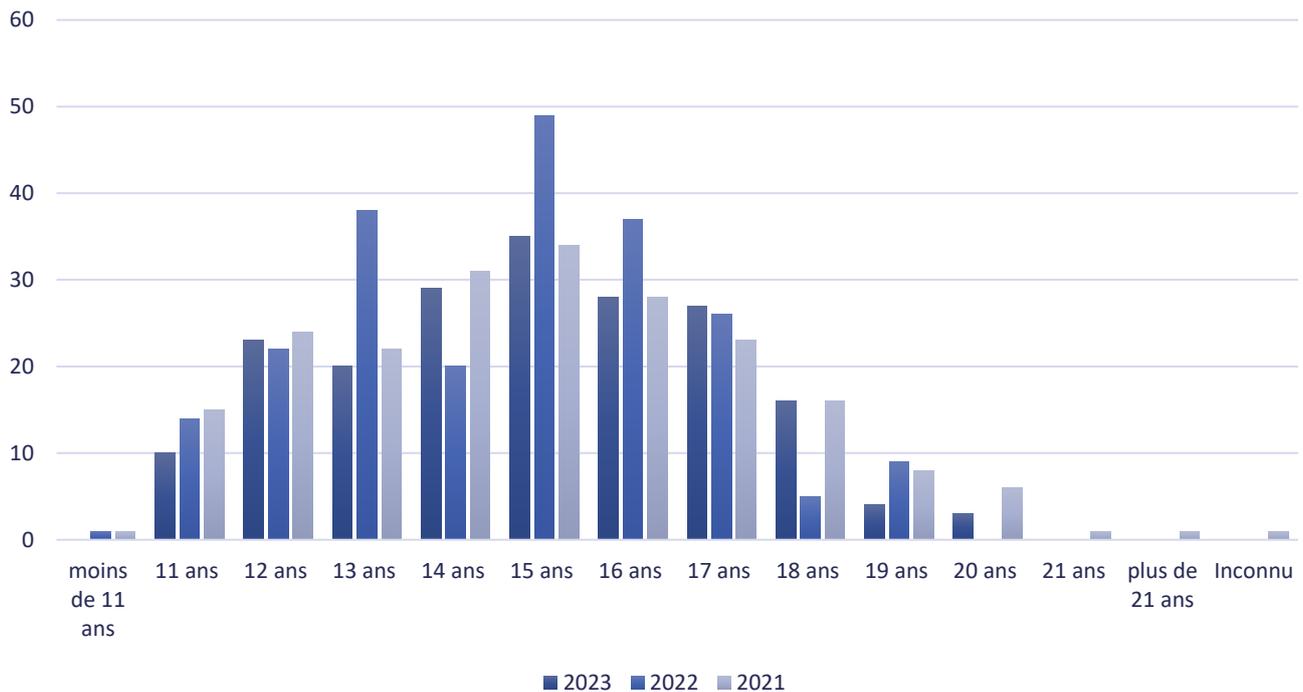
En 2023, la Maison des Adolescents a reçu **68% de filles, 30% de garçons et 2% d'adolescents ne se définissant pas de cette manière** (en questionnement sur leur identité de genre). Nous notons depuis quelques années maintenant, une surreprésentation des filles au sein des MDA.



La moyenne d'âge des adolescents reçus en 2023 a tendance à remonter légèrement pour atteindre **14.91 ans**.

Cela s'explique notamment par la part plus importante des lycéens et des 19-21 ans.

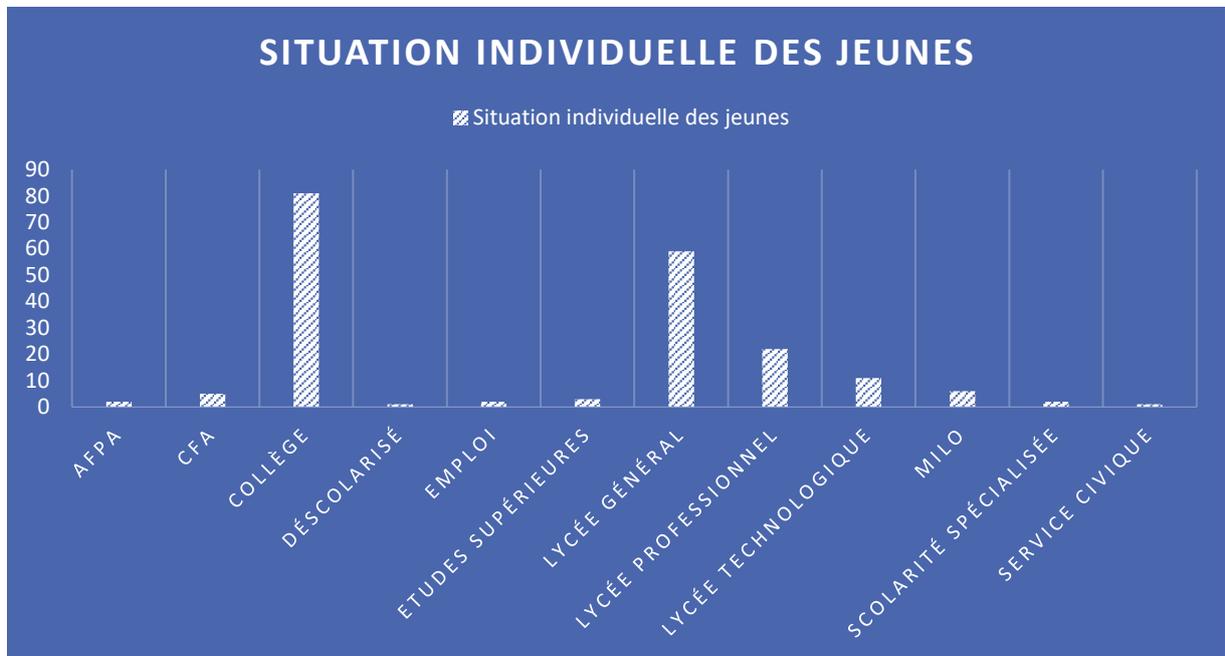
## Evolution de la répartition des adolescents par âge



Les délais d'attente en 2023 sont similaires à 2022, soit : **22.90 jours**.

Les délais d'attente actuels ne sont pas satisfaisants au regard du cahier des charges qui prévoit la mise en œuvre d'un réponse rapide (1 semaine en moyenne). Plusieurs facteurs expliquent ces délais :

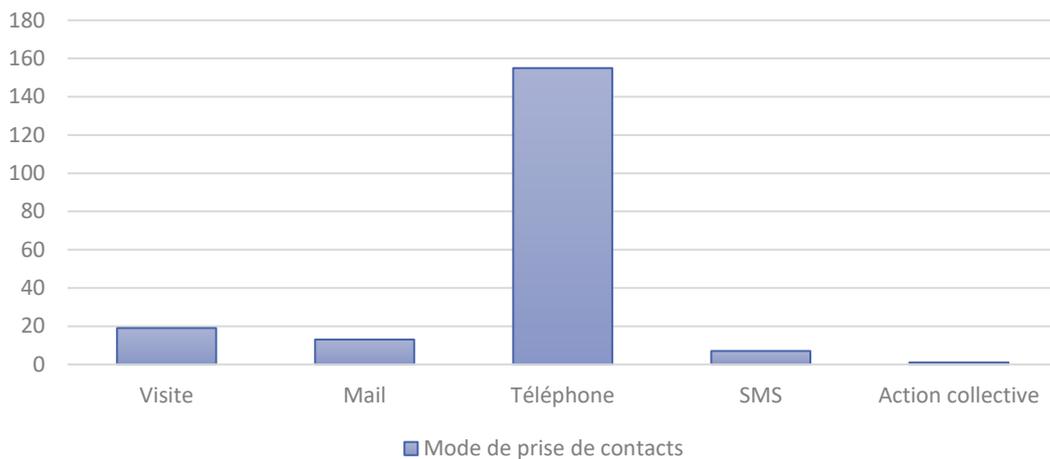
- La volonté de maintenir la mission départementale et donc la possibilité pour chaque jeune et/ou famille d'être reçu en entretien n'importe où en Creuse ;
- L'augmentation croissante de nouvelles demandes d'entretien ;
- La forte demande (constante voire croissante) de demandes d'interventions dans les établissements scolaires, dans le cadre des CESCE ;
- Le nombre moyen d'entretiens par jeune qui augmente, en lien avec la difficulté à réorienter les jeunes et l'état souvent plus dégradé des situations, nécessitant un accompagnement plus important ;
- Un nombre d'ETP fixe, équivalent à 3.5 en direction des jeunes.



La quasi-totalité des adolescents reçus en 2023 sont inscrits dans un établissement scolaire et/ou professionnel, un dispositif d’insertion socio-professionnelle ou une formation. Ce sont les adolescents scolarisés qui représentent la plus grande part des jeunes accompagnés : 81 collégiens et 92 lycées (tous types de lycée confondus : général, professionnel, agricole et technologique).



### Mode de prise de contacts



Le principal mode de prise de contact reste le téléphone.

Pour ce qui est des visites, ce sont des jeunes (plutôt des lycéens Guérétois) qui se rendent directement à la MDA pour prendre rendez-vous, ainsi que des parents.

Les SMS sont principalement utilisés par les adolescents, tandis que les mails sont davantage plébiscités par les parents, les professionnels ou encore quelques adolescents plutôt « grands ».

## ► Entretiens

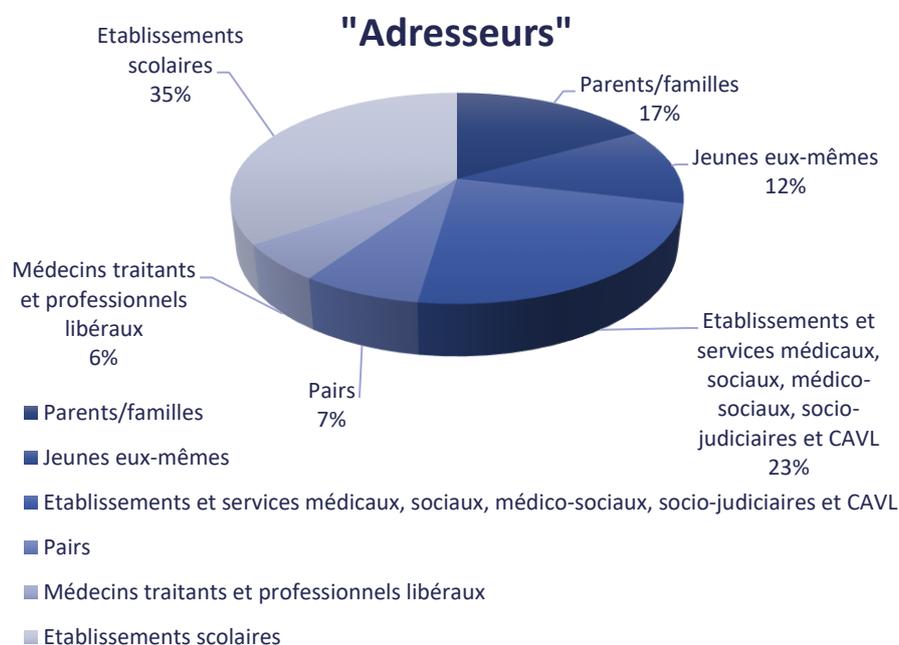
**870** entretiens planifiés, **676** réalisés et **194** non honorés.

La part des rendez-vous non réalisés ou non honorés représente 22.30%, soit près d'un quart de l'activité. Si l'on regarde de plus près ce chiffre, on constate que 38% des entretiens sont reportés, donc planifiés une deuxième fois au moins, 38% sont annulés (le jeune ou la famille n'actent pas de date de report) et 24% entrent dans la catégorie « pas venu.e pas prévenu », c'est-à-dire que le jeune était absent à son rendez-vous et n'a pas contacté la MDA pour prévenir.

Les rappels SMS automatiques permettent tout de même d'anticiper 75% de reports et d'annulations. Toutefois, ce travail de « reprogrammation » des rendez-vous demande du temps, nécessite de prendre en compte les déplacements et allongent les délais d'attente selon les périodes, notamment en période scolaire.

Le nombre total d'entretiens réalisés est en légère baisse. Nous pouvons l'expliquer par différents éléments :

- La baisse du nombre de jeunes accueillis cette année ;
- La baisse du nombre moyen d'entretiens par jeune (3.5 en 2023 contre 4 en 2022) ;
- Les délais d'attente.



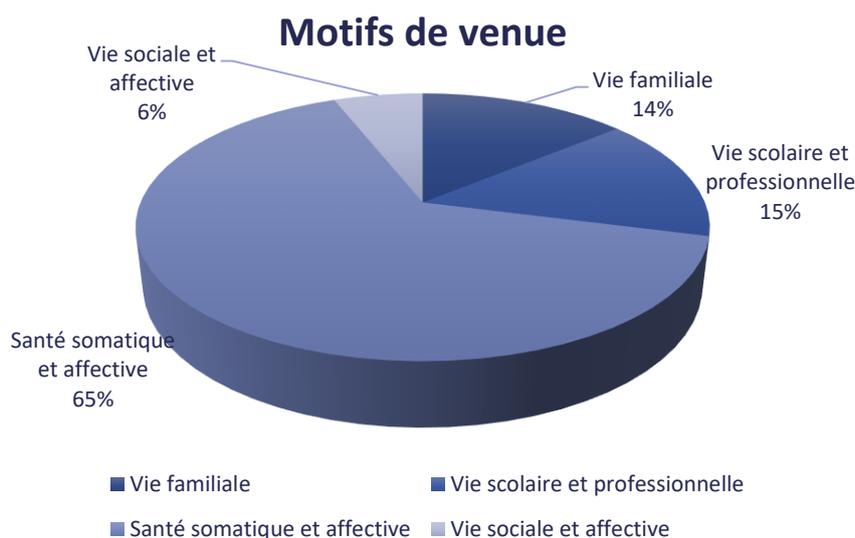
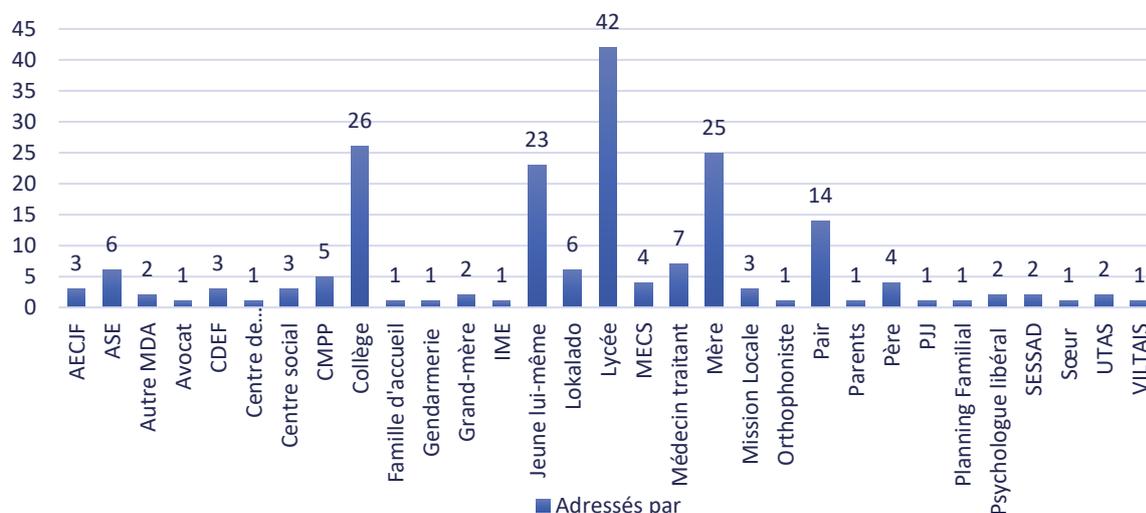
Comme le montre le graphique ci-dessus, ce sont majoritairement les établissements scolaires qui ont orienté les adolescents et leurs familles vers la MDA (collèges et lycées confondus). Les « adresseurs » sont multiples au sein des établissements puisqu'il peut s'agir des infirmières scolaires, des CPE, des psychologues Education Nationale mais encore des assistantes sociales et des chefs d'établissements.

Les partenaires quant à eux représentent 23% de l'adressage en 2023. A cela s'ajoutent les professionnels libéraux (médecins, psychologues, orthophonistes, ...) : 6% de jeunes sont concernés en 2023.

Les familles (parents, grands-parents, membre de la fratrie) nous ont adressé 17% des adolescents. Dans 12% des cas, ce sont les jeunes eux-mêmes qui sont à l'initiative du premier contact. A ces deux chiffres s'ajoute la part des 7% intitulée « Pairs » qui comprend des « pairs jeunes » ou des « pairs parents », représentant des membres de l'entourage du jeune ayant conseillé de prendre contact avec la MDA (ce que d'autres MDA recensent sous la dénomination « bouche-à-oreille »).

Le graphique ci-dessous présente de manière détaillée les structures et services qui ont adressé les jeunes en 2023.

## Détails des "adresseurs"



Le volet « santé somatique et psychique » est très représenté (65%) et le volet familial est en net recul (14% contre 21% en 2022).

### Détails en nombres

#### Santé somatique et affective (127) :

Mal-être (33), espace de parole (28), crise de spasmophilie/crises d'angoisse (11), nutrition (10), idées ou conduites suicidaires (8), anxiété (6), conduites addictives (6), problème de comportement (5), espace de parole hors institution (5), décès d'un parent ou d'un proche (4), difficultés relationnelles (3), gestion des émotions (3), victime d'agression (3), difficultés relations amicales (1), agressivité/violences (1).

### Vie scolaire et professionnelle (30) :

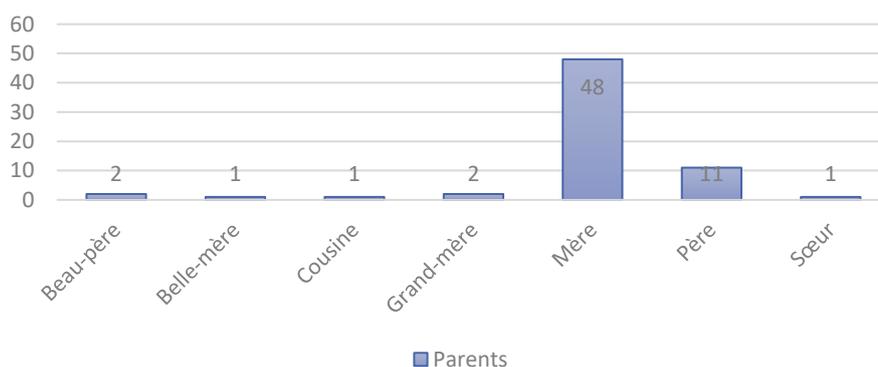
Problèmes de comportement à l'école (10), harcèlement à l'école (7), difficultés liées à l'école (6), refus scolaire (3), phobie scolaire (3), absentéisme scolaire (1).

### Vie familiale (27) :

Relations familiales conflictuelles (21), divorce ou séparation des parents (6).

### Vie sociale et affective (11) :

Victime de violences sexuelles (5), relations affectives et/ou sexuelles (3), questionnement autour du genre (2), conduite à risque à caractère sexuel (1).



**66** parents et membres de la famille ont été reçus en 2023. 73% sont des mères.

Les années 2020, 2021 et 2022 ont été marquées par une augmentation massive du nombre de parents, probablement en lien avec la crise sanitaire et le confinement qui ont pu mettre à l'épreuve bon nombre de familles.

Cette année, la part des parents a diminué. Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la moyenne d'âge, donc d'adolescents plus âgés qui viennent pour des problématiques plus individuelles que familiales et plutôt seuls qu'accompagnés d'un parent.

Nous pouvons également faire un lien entre les motifs de demande de rendez-vous, qui concernent en grande majorité le volet « santé somatique et psychique » que le volet familial. En règle générale, lorsque les parents prennent rendez-vous pour des « relations familiales conflictuelles », ils se déplacent et assistent aux entretiens. Lorsqu'il s'agit de prendre rendez-vous pour leur ado « qui ne va pas bien », ils préfèrent rester en retrait afin de proposer à leur enfant un espace individuel.

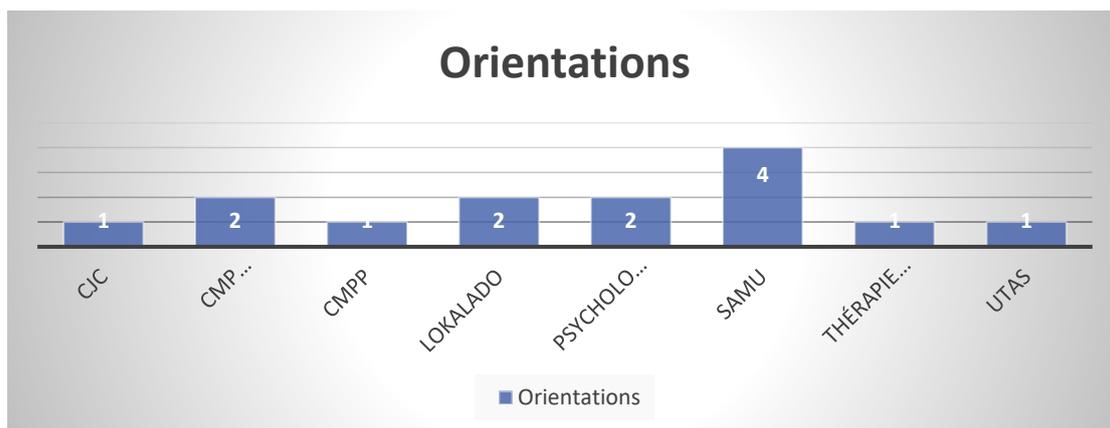
### Entretiens parentaux et familiaux, et place des professionnels

Le nombre d'entretiens physiques en présence d'au moins un parent s'élève à **84**. Si l'on détaille ce nombre, 9 entretiens ont eu lieu seulement en présence d'un ou deux parents, ce que l'on nomme « entretiens parentaux » ; 75 entretiens ont été menés en présence d'un adolescent avec au moins l'un de ses deux parents ou assimilés (grand-mère par exemple).

Quant au lien avec les partenaires œuvrant dans le domaine de l'adolescence, il est à noter que **59** entretiens ont été réalisés avec un professionnel concerné par la situation du jeune (entretiens physiques et téléphoniques, avec ou sans le jeune).

**36** professionnels différents ont été contactés en 2023. Il s'agit en grande majorité d'éducatrices et d'infirmières scolaires. Ces contacts, en accord avec le jeune et/ou sa famille, permettent de faire un point sur la situation, l'accompagnement du jeune, de croiser les observations de chacun et d'éviter les ruptures de parcours.

Après une augmentation significative d'entretiens téléphoniques avec les jeunes et les familles, en lien avec la crise sanitaire et ses restrictions, nous constatons un retour à la normale : **30** entretiens téléphoniques réalisés en 2023.



Comme nous pouvons le voir, les professionnels de la MDA ont principalement réorienté les adolescents accueillis vers le soin. Nous notons une baisse du nombre d'orientations, directement liée au manque de personnels dans le secteur du soin et donc à des files actives en suspens.

## 2.3 Actions en milieu scolaire

Thématique	Niveau	Total/thème	
"Lutte contre le harcèlement scolaire"	6 <sup>ème</sup>	47	<b>151</b>
"Bien vivre ensemble"	6 <sup>ème</sup> , CAPA SAPVER	104	
"Le petit déjeuner" (théorie + pratique)	6 <sup>ème</sup>	226	<b>925</b>
Forum santé : Atelier "Manger : plaisir et bien être"	3 <sup>ème</sup> , Seconde	92	
"Hygiène de vie"	6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> SEGPA, 5 <sup>ème</sup> , ULIS,	375	<b>262</b>
"Équilibre alimentaire"	3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> SEGPA, 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup>	199	
"Prendre soin de soi et des autres"	4 <sup>ème</sup>	33	<b>275</b>
"Écrans, réseaux sociaux et usages du numérique"	6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	275	
Forum santé : Atelier "Relations amoureuses et sexualité"	3 <sup>ème</sup> , seconde	115	<b>69</b>
"Adolescence"	4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	73	
"Vie affective, relationnelle et sexuelle"	4 <sup>ème</sup>	37	<b>1682</b>
"Adolescence"	6 <sup>ème</sup>	37	
"Conduites à risque"	1 <sup>ère</sup> SAPAT, 1 <sup>ère</sup> STAV, Seconde CCE	69	

Total des bénéficiaires des interventions de la MDA : **1682**

Le nombre de jeunes sensibilisés en actions collectives de prévention et d'éducation à la santé augmenté de manière significative en 2023 : **1682 élèves contre 1418 en 2022**.

Les actions collectives représentent **95 séances** au total, sur l'ensemble du département.

Le nombre de thématiques a diminué et se recentre sur :

- L'alimentation au sens large ;
- L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;
- Le bien vivre ensemble.

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation Nationale réaffirme ses orientations autour de de l'école comme « promotrice de santé » (<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-educatif-de-sante-11786>) en renforçant le « parcours éducatif de santé ». La question de la santé, au sens de l'OMS, est ainsi déclinée de manière transversale, dans les enseignements, sous forme d'ateliers, parfois animés par des professionnels extérieurs. Ces actions sont régies par les CESCE auxquels participe la MDA lorsqu'elle y est conviée. Ce travail pluridisciplinaire facilite le repérage des besoins des adolescents (collégiens et lycéens) et permet définir et coordonner la réponse à apporter.

Selon les résultats des bilans de santé réalisés auprès des 6<sup>ème</sup> (source ORS), les indicateurs en lien avec « l'hygiène de vie » (surcharge pondérale, activité physique, habitudes alimentaires, absence de prise de petit déjeuner, ...) sont plus défavorables en Creuse que dans le reste de la région Nouvelle Aquitaine. Les enjeux de santé liés à l'alimentation et à l'activité physique sont prioritaires depuis quelques années et la MDA de la Creuse est de plus en plus sollicitée sur cette thématique.

## 2.4 Travail partenarial

Cette année encore, la MDA n'a pas pu répondre à toutes les sollicitations. Pour certaines thématiques spécifiques, nous avons réorienté les établissements vers les partenaires adaptés. Certaines structures n'interviennent plus directement auprès des jeunes (et des familles), diminuant le nombre de partenaires possibles pour les établissements. Mais la MDA ne peut pas compenser cette absence.

Comme tous les ans, l'équipe a développé un projet spécifique auprès d'une classe, suite à la demande d'intervention d'une infirmière scolaire, constatant des scarifications chez plusieurs élèves d'une même classe. L'équipe a donc décidé d'intervenir via un projet séquencé intitulé « Prendre soin de soi et des autres », basé sur une approche globale et positive de la santé somatique et de la santé mentale (cf. annexe 1).

De nouveau, la MDA a participé au projet « Egalité dans la diversité » mené auprès des lycéens de Bourganeuf (cf. rapport d'activité 2022). Porté par le centre social AGORA et animé par plusieurs partenaires, ces différents ateliers ont permis de sensibiliser les jeunes sur des thématiques en lien avec les relations filles/garçons, la lutte contre les inégalités et les stéréotypes de genre, la lutte contre le cyber-harcèlement, ainsi qu'un travail autour de l'estime de soi. Ce sont au total 70 jeunes qui ont bénéficié de ce projet.

Ces journées ont fait l'objet d'un reportage vidéo réalisé par Télé Millevaches, en atelier avec des jeunes volontaires.



Source : <https://video.telemillevaches.net/w/oqjNjj9LuXJ9pgFE5ozxZq>

## Co-animation du Comité des Jeunes

La législation relative à la Protection de l'Enfance précise que l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité. En 2019, le pacte pour l'enfance porté par le Secrétariat d'État à la Protection de l'Enfance réaffirme l'enjeu de donner aux jeunes les moyens d'agir en élaborant une charte des droits des enfants protégés. Elle renforce l'intention de les faire participer aux instances de décision des institutions qui les concernent.

Suite à un travail de réflexion au sein de l'ODPE, il a été décidé d'expérimenter la création d'un Comité des Jeunes au sein du département. Il s'agit de créer un groupe de jeunes volontaires, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, mineurs et majeurs. Les objectifs du comité de jeunes sont de :

- Recueillir la parole des jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié de mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Appréhender leurs problématiques ;
- Permettre aux jeunes de devenir acteurs de leurs situations, de leurs droits ;
- Faire remonter les questions des jeunes sur le fonctionnement de l'ASE ;
- Améliorer la prise en charge et le vécu des enfants en protection de l'enfance.

Il a été retenu le principe d'une co-animation du Comité des Jeunes, par des professionnels extérieurs à l'ASE. La co-animation a été confiée à POLARIS Formation et aux « PEP 23 », via la MDA.

Le projet s'est déployé sur l'année 2023 et a permis de nombreuses rencontres. Le groupe s'est constitué autour de 11 jeunes âgés de 12 à 19 ans, 6 d'entre eux étant venus régulièrement.

Ils ont pu aborder les raisons de leur placement, témoigner de leur vécu et de leur parcours. Les jeunes en ont profité pour échanger sur leurs connaissances du système de « Protection de l'Enfance ». Ils ont pu lister toutes les questions auxquelles ils n'avaient pas trouvé de réponse. Ils ont proposé d'inviter le Juge des Enfants ainsi que le chef de service de l'ASE auxquels ils ont adressé leurs questions et avec qui ils ont pu échanger.



Lors de la conférence annuelle de l'ODPE du 7 décembre 2023, intitulée « La prise en compte de la parole des usagers : le pouvoir d'agir », une intervention du Comité des Jeunes a été inscrite au programme de la journée. Les jeunes, ainsi que les animateurs, ont témoigné de leur travail tout au long de l'année. Cet évènement a recensé 210 professionnels creusois.



De gauche à droite : Laurent Viste (ASE), Didier Testa (animateur du Comité des jeunes, POLARIS), Cécile Daudonnet (Conseil Départemental), Alexandre M. (jeune membre du Comité des Jeunes), et Audrey Lechiffart (animatrice du Comité des jeunes, MDA).

Pour 2024, il a été décidé de poursuivre le travail engagé et de partager nos expériences avec d'autres territoires et avec le Comité National des Jeunes, soutenu par la CNAPE.

L'engagement de la MDA dans ce projet est formalisé via une convention entre le Conseil Départemental et les « PEP 23 ».

### **Renforcement du partenariat avec la Mission Locale**

La MDA 23 a saisi l'occasion d'un travail régional ARS/Missions Locales/MDA orienté vers les jeunes en Contrat Engagement Jeunes en Rupture (CEJ-R) pour formaliser son partenariat avec la Mission Locale de la Creuse. Différentes rencontres ont permis de redéfinir les contours de nos actions communes et ainsi élaborer une convention.

A la suite de ce travail, une rencontre entre la MDA et les conseillers de la Mission Locale a eu lieu afin de présenter les missions et les modalités de travail de la MDA, notamment sur les principes de fonctionnement : anonymat, confidentialité, gratuité et déplacements sur l'ensemble du territoire.

Ce travail de conventionnement permet à la MDA de réaffirmer ses engagements auprès des partenaires avec lesquels elle travaille au quotidien et d'explicitier son cadre d'intervention.

### **Maintien des soirées parents**

La MDA continue de proposer et d'organiser des « soirées parents ». Il s'agit d'actions collectives à destination des parents, plutôt positionnées en fin de journée afin de pouvoir répondre au mieux aux disponibilités des parents. Ces interventions sont réalisées en partenariat avec les CAVL et/ou les établissements scolaires. L'idée étant toujours d'aller au plus proche des populations, elles peuvent être organisées sur l'ensemble du territoire creusois. Cette année, la MDA s'est même déplacée jusqu'à Giat (département limitrophe), l'établissement accueillant les élèves du collège de Crocq suite à une fermeture pour travaux.

Ces espaces permettent de créer des temps d'échanges entre parents et professionnels, également entre pairs ; ils apportent des informations aux parents sur des thématiques ou des problématiques rencontrées.

En 2023, 4 soirées ont été réalisées : Aubusson, Giat et deux à Fursac. **41** parents en ont bénéficié.



Sur l'ensemble des actions collectives hors milieu scolaire, au total **661 personnes** ont été rencontrées (cf. annexe 2).

### 3 – AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Depuis 2020, l'association PEP 23 déploie une démarche d'amélioration continue de la qualité :

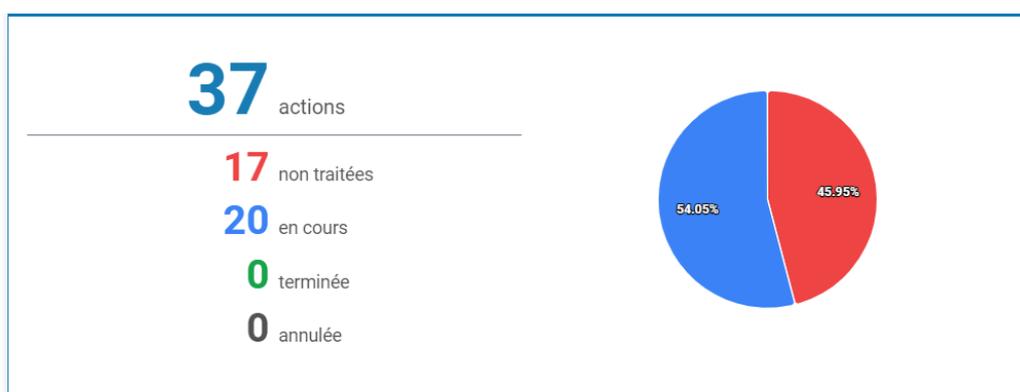
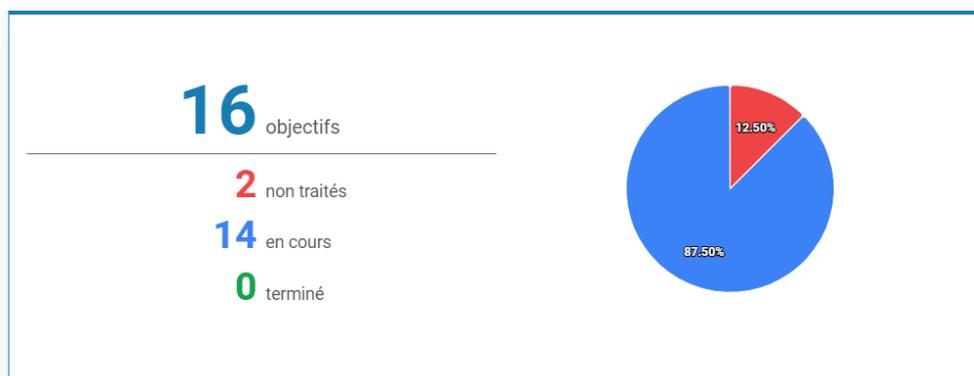
- Mise en conformité ;
- Définition d'une politique qualité,
- Création d'un groupe de pilotage.

Dans ses étapes importantes, la démarche est accompagnée au besoin par des prestataires extérieurs : ANALYS SANTE, qualitiennne de l'APAJH 23 (convention de coopération), AGEVAL.

En 2021, l'association gestionnaire a étendu la démarche à la Maison des Adolescents.

Dans ce contexte :

- Un groupe de pilotage de la qualité est installé dans sa configuration étendue en janvier 2022, c'est à dire en intégrant une représentation de la MDA ;
  - Le plan d'amélioration continue de la qualité unique (PACQ) intègre les orientations du projet de service de la MDA (fiches action) ;
  - Un logiciel de pilotage de la qualité et de gestion des risques (AGEVAL) permet le suivi de la démarche qualité;
  - Une démarche de QVCT est en préparation pour être lancée en 2024.
- La participation de la MDA aux instances de travail dédiées à la qualité permet par ailleurs une réflexion pour adapter certains outils issus de la loi 2002 qui pourraient prendre sens au sein de la MDA, au regard de ses missions, par exemple : le livret d'accueil ou l'enquête de satisfaction.
  - De même, la question de l'évaluation et/ou de l'auto-évaluation telles que nouvellement définies dans le référentiel HAS sera étudiée pour une éventuelle adaptation aux singularités de fonctionnement de la MDA.
  - Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service 2023/2027



### MAISON DES ADOLESCENTS DE LA CREUSE 2023

<i>Charges de l'exercice</i>	<i>31/12/2023</i>
Electricité	3 878,95 €
Carburants et produits de garage	1 276,64 €
Petits matériels et outillage	515,87 €
Fournitures de bureau	744,79 €
Déplacements	2 569,68 €
Repas	1 084,65 €
Téléphone et internet	1 482,60 €
Prestation nettoyage locaux	6 632,04 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>18 185,22 €</b>

<i>Charges de l'exercice</i>	<i>31/12/2023</i>
Honoraires Nutritioniste	2 370,00 €
Honoraires	4 166,00 €
Rémunération du personnels	150 411,08 €
Charges fiscales et sociales	70 888,23 €
Autres charges personnel	1 585,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>229 420,31 €</b>

<i>Charges de l'exercice</i>	<i>31/12/2023</i>
Location copieur	168,00 €
Locations immobilières	7 269,98 €
Entretien réparation	2 237,65 €
Entretien espaces verts	326,16 €
Maintenance	2 957,48 €
Primes assurances	1 132,88 €
Colloques et Seminaires	1 340,00 €
Cotisations	350,00 €
Dotation aux amortissements	110,33 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>15 892,48 €</b>

<b>TOTAL CHARGES Groupes I, II, III</b>	<b>263 498,01 €</b>
---	---------------------

<i>Produits de l'exercice</i>	<i>31/12/2023</i>
Subvention CD (Loyers)	6 000,00 €
Subvention FIR	237 384,00 €
Prestations MDA	720,00 €
Diverses subventions	2 400,00 €
Fonds dédiés	16 994,01 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>263 498,01 €</b>

<b>Résultat</b>	<b>- €</b>
-----------------	------------

#### Groupe 1 des dépenses : 18 185,22€

- On note pour l'exercice 2023 une hausse de 130% du poste « électricité », ceci est dû à la conjoncture économique internationale.
- Hausse du poste « petit matériel et outillage » et « fourniture de bureau » est dû à l'acquisition de matériel éducatif et d'un matériel informatique.

- Une augmentation du poste « frais de déplacements », cela s'explique par la prise en charge des frais de déplacements de la consultante en nutrition dans le cadre d'une convention pour son intervention sur des temps individuels et collectifs sur l'ensemble du territoire. Les interventions de l'équipe et sa participation à des colloques ont eu également un impact sur ce poste de dépenses.

### Groupe 2 des dépenses : 229 420,31€

- On note une baisse des dépenses liées aux personnels pour l'exercice 2023, ceci est dû à :
  - ↳ La vacance du poste du médecin nutritionniste/directrice technique en en année pleine ;
  - ↳ Une légère hausse des honoraires de la consultante en nutrition qui suit l'augmentation des besoins des adolescents en nutrition ;
  - ↳ La masse salariale de l'exercice inclut le glissement vieillesse technicité et les charges sociales et fiscales afférentes.
  - ↳ La prise en charge de dépenses de formation hors du plan de compétences associatif.

### Groupe 3 des dépenses : 15 892,48€

Les dépenses du groupe sont en baisse dans l'ensemble pour l'exercice 2023. On note néanmoins une hausse du poste « entretien et réparation » suite à d'importantes réparations sur les véhicules.

La baisse significative du poste « colloques et séminaires » est due à une dépense exceptionnelle en juin 2022 dans le cadre de l'organisation par la Maison des Adolescents d'un colloque.

*Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 16 994,01€.*

*Ce déficit est compensé par :*

- ▶ *Un compte de fonds dédiés fléchés, résultant du versement de subventions exceptionnelles afin de renforcer l'équipe suite à la crise sanitaire ;*
- ▶ *L'octroi d'une subvention en cours d'année dans le cadre d'une convention avec la Mission Locale concernant les adolescents en CEJ-R.*

## 5 – PERSPECTIVES 2024

### 5.1 Acquisition d'un logiciel d'activité

Afin de sécuriser les espaces d'échange d'information et de poursuivre le processus de dématérialisation au sein des établissements et services des « PEP 23 », la MDA va se doter d'un logiciel d'activité adapté à ses spécificités.

Plusieurs concepteurs ont fait une présentation de leur logiciel. Un logiciel devra être retenu en début d'année 2024 pour commencer à recenser l'activité et ainsi pleinement utiliser la fonction statistique pour les indicateurs de l'année à venir.

### 5.2 Inscrire la MDA dans une démarche qualité

Bien que les textes réglementaires ne l'imposent pas, à un dispositif tel que la MDA, l'association a fait le choix d'intégrer la MDA à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Au fur et à mesure du déploiement des outils dédiés à cette démarche, la MDA apprécie et adapte ce qui lui paraît faire sens au regard de ses missions, par exemple :

- Elaboration de fiches action dans le cadre de l'actualisation du projet de service, intégrées au Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et au logiciel de pilotage de la qualité et de gestion des risques (AGEVAL) ;
- Création d'un livret d'accueil ;
- Projet de construction d'une enquête de satisfaction à destination des jeunes et de leurs parents.

### 5.3 Recherche de financements consolidés

L'activité de la MDA continue de montrer une forte croissance en volume. Aussi, il reste nécessaire de pouvoir fonctionner avec quatre professionnels (sans le volet nutrition), afin de répondre aux demandes, qu'elles soient individuelles ou collectives, dans des délais courts ; principe initial conféré par le Cahier des charges national. Dans ce contexte, la pérennisation du second poste de psychologue constitue un enjeu fort pour l'équipe.

La recherche de financements qui permettront d'atteindre cet objectif continuera à être mobilisée en 2024. La négociation du futur CPOM devrait débuter fin 2024 et les « PEP 23 » ont fait connaître leur volonté et leur proposition de pouvoir intégrer la MDA dans le périmètre de ce CPOM.

## LEXIQUE DES SIGLES UTILISÉS

AGORA	Centre d'Animation de la Vie Locale de Bourgneuf
AECJF	Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CAVL	Centre d'Animation de la Vie Locale
CCE	Conduite de culture et d'élevage
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CESCE	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'environnement
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CH	Centre Hospitalier
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-psychologique
CMPP	Centre Médico-psycho-pédagogique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familial
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CSAPA	Centre de Soins en Alcoologie et Addictologie
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ESS	Equipe de Suivi et de Scolarité
EVS	Espace de Vie Sociale
FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
IDE	Infirmier.e Diplômée d'Etat
IME	Institut Médico-Educatif
MECS	Maison d'Education à Caractère Social
MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
Lokalado	Equipe de soins ambulatoires, pédopsychiatrie
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
OMS	Observatoire Mondial de la Santé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PMI	Protection Maternelle Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale
SAPVER	Service aux personnes et à l'accueil et à la vente en espace rural
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UTAS	Unité Territoriale de l'Action Sociale

## ANNEXES

**Annexe 1** - Fiche action MDA

**Annexe 2** - Récapitulatif des actions partenariales

## ANNEXE 1

### Fiche action MDA

#### Intitulé de l'action

Prendre soin de soi et des autres

#### Public visé

- Collégiens : 2 classes de 4<sup>ème</sup>

#### Constats ou origine de la demande

- Constat par l'IDE de l'établissement de conduites à risques chez plusieurs adolescentes ayant eu notamment recours à des scarifications

#### Objectifs

Connaitre la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé

Favoriser le bien être des élèves au niveau bio-psycho-social

Sensibiliser les élèves à l'intérêt d'un bon rythme de vie : équilibre alimentaire ; activité physique régulière ; qualité de sommeil optimale

Lutter contre la souffrance des élèves

Informers les élèves sur les différentes ressources existantes

#### Moyens humains

Deux professionnels de la Maison des Adolescents de la Creuse :

- Un travailleur social et un psychologue pour gérer la dynamique de groupe et permettre de contenir une problématique personnelle (par exemple, révélation d'événements traumatiques évoqués lors de la séance)

#### Moyens matériels

- Tableau + feutres ou craies

- Salle équipée d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

- Outil de médiation : le photolangage

- A définir pour la production finale

#### Moyens théoriques

- Définition de la santé de l'OMS

- Outil MDA « Hygiène de vie : rythme du collégien »
- Photolangage

### Déroulement des séances

- Durée des séances : 1h

#### **Séance 1 :**

Présentation de la Maison des Adolescents de la Creuse

- Brainstorming
- Construction d'une définition de la santé (selon l'OMS)
- Recueil rapide des représentations initiales des élèves sur les facteurs favorisant la santé / ceux pouvant

porter atteinte à cette dernière

#### **Séance 2 :**

Déroulé du Powerpoint et participation des élèves concernant l'hygiène de vie : équilibre alimentaire, sommeil et utilisation des écrans, activité physique.

#### **Séance 3 :**

Discussion autour des conduites/comportements à risque et de la santé psychique

*Outil utilisé :* photolangage (consommations, relations, mal être)

#### **Séance 4 :**

Les ressources possibles (internes et externes)

Réalisation d'une production finale (slogan ? affiche ? autre ?)

### Évaluation

- Participation des élèves durant les différentes séances
- Qualité des échanges entre les élèves
- Qualité de la production finale (affiches, slogans, etc.)
- Questionnaire d'évaluation

### Calendrier

Séance 1 : 11 octobre 2023 9h30-11h et 11h-12h30

Séance 2 : 16 octobre 2023 9h30-11h et 11h-12h30

Séance 3 : 7 novembre 2023 9h30-11h et 11h-12h30

Séance 4 : 21 novembre 2023 9h30-11h et 11h-12h30

## Annexe 2 - Récapitulatif des actions partenariales

Structure	Thème/objet de la rencontre	Nombre de bénéficiaires de l'action
<b>Rencontres partenariales/présentation</b>		
SESSAD DITC	> Présentation des missions de la MDA et de son fonctionnement	6
	> Rencontre partenariale : Présentation des structures et définition des modalités de travail partenarial	
QUINCAILLERIE NUMÉRIQUE (via CLS groupe "Numérique")	> Numérique éthique tour	7
CDEF	> Présentation du fonctionnement et des missions de la MDA + Actualités et CDEF	4
Mission Locale	> Présentation des missions de la MDA et de son fonctionnement	20
Conseil Départemental de la CREUSE (ASE)	> Présentation de la MDA et ses missions > Recueil des questionnements des assistants familiaux et éclairage sur l'adolescence, ainsi que les dispositifs d'accompagnement existants	9
PJJ - UEMO de Guéret	> Présentation mutuelle des fonctionnements et missions de la PJJ et de la MDA 23 > Échanges autour du partenariat et des perspectives	
PTSM	> Forum Santé Mentale	3
<b>Actions/projets</b>		
AGORA - CAVL Réseau parentalité Bourgageuf	> Projet "Égalité dans la diversité" 2022/2023 "Cyber-harcèlement" 4 groupes sur la journée (7+7+10+6)	30
	> Projet "Égalité dans la diversité" 2022/2023 "Cyber-harcèlement" 4 groupes sur la journée	40
	> Actualités de chaque structure > Définition d'axes de travail thématiques	
AGIR - CAVL Auzances (collège de Crocq)	> "Lutte contre le harcèlement scolaire", soirée parents	11
	> Réseau parentalité	
ALISO/ Boussole des jeunes	> Présentation officielle de la Boussole des Jeunes : axe santé, logement et mobilité Internationale	
ANMDA	> Présentation des résultats de l'enquête nationale des Maisons des Adolescents	
MDA de la région Nouvelle-Aquitaine	> Tour de table : présentation brève de chaque MDA + Actualités concernant l'ARS, la CAF, et l'ANMDA	
	> Échanges concernant le nouveau CA, l'ANMDA + point régional	
AnimA - Réseau Parentalité	> Réunions de réseau	
Communauté de communes Creuse Grand Sud	> Journée "Parentalité" interconnaissance	
CAPRI Centre d'Action et de Prévention contre la Radicalisation des Individus (Bordeaux)	> Présentation du CAPRI et du rapport d'activité 2022	
CFA de Guéret	> "Usage et mésusage du numérique"	11
	> Sensibilisation à l'utilisation des écrans et réseaux sociaux	21

Collège Bourgneuf	> Journée de concertation en lien avec la démarche "notre école, faisons la ensemble" > Restitution du rapport d'auto-évaluation + discussions	
	> CESCE : élaboration du plan de prévention pour l'année scolaire, dans le cadre des nouvelles directives : "école promotrice de santé"	
Dispositif Relais Creuse Collège Marouzeau	> Présentation MDA > Présentation fonctionnement du dispositif > Recueil de besoins en interventions collectives et perspectives pour la rentrée prochaine	
CD23/ASE/ODPE Comité des jeunes	> Ateliers Comité des jeunes	11
	> Présentation du Comité des jeunes de la Creuse, de son fonctionnement, analyse et pistes de réflexion. > Perspectives 2024.	240
	> Présentation Comité des jeunes de la Creuse > Analyse > Élaboration réflexion sur le recueil de la parole	34
CRIP/ CD23	> Présentation de la CRIP, attentes quant au contenu des IP, cadre juridique des IP/signalements / Questions des équipes des établissements et services	
ODPE / RFA Besoins fondamentaux de l'enfant	> Élaboration des prochains axes de travail de la RFA, après analyse des résultats du questionnaire présenté par Didier TESTA	
	> Définir les besoins des professionnels de terrain, présenter l'avancée des travaux du COPIL	
CLS 23/ Plan Santé +23 Groupe "Vie sexuelle et affective et droits des femmes"	> Présentation des structures > États des lieux des actions existantes > Définition des besoins	
CLS 23/ Plan Santé +23 Référente thématique "Nutrition-Activité Physique"	> Point sur l'offre de prévention au niveau du département sur les thématiques de la nutrition et l'activité physique	
	> Actualités de chaque structure > Recueil des besoins	
Pôle Ados Fursac	> "Addictions"	7
	> "Sexualité à l'adolescence"	2
	> Définition des modalités de partenariat en vue de l'élaboration d'une convention entre la MDA et la MILO	
	> Finalisation de la convention de partenariat	
SNU	> Ateliers équilibre alimentaire sur le forum SANTÉ et ENGAGEMENT	181
CPAM / CAF	> Présentation des missions de la MDA + définition de modalités de travail partenarial	
EPIDE	> Présentation du dispositif EPIDE > Travail sur les modalités de partenariat	1
Nombre total des personnes bénéficiaires des actions en 2023		661